Le concept du bien et du mal

Posted on 1 janvier 2023 by Patrick Rouillier

C’est une notion dont les philosophes se sont largement emparés. Coluche disait des technocrates : « C’est des mecs qui quand tu leur poses une question, après qu’ils t’aient répondu tu sais même plus la question que t’as posé ! ». Pour les philosophes c’est un peu la même chose. Alors essayons d’être simple.

Dans la nature originelle cette notion n’existe pas. La lion mange l’antilope, ce n’est ni mal ni bien, c’est une simple nécessitée. Dans la nature seule la nécessitée fait loi. Nécessité de survivre et de se reproduire sans lesquelles l’espèce ne peut exister. Toutes les espèces vivantes sont donc liées à cette loi.

Ceci correspond à la nature définie sans les humains. Voyons l’influence qu’ils peuvent avoir sur les lois naturelles.

Imaginons un homme seul sur une ile déserte, peut-il avoir la notion de bien et de mal. Sans doute cette notion ne pourrait exister car il faut bien un juge extérieur pour juger l’action. Hors l’homme est seul et son jugement personnel n’aurait aucun sens. Il est comme les animaux soumis aux lois de la nécessité. Un homme seul n’est pas soumis aux valeurs morales. Il ne peut être qualifié d’égoïste, d’ambitieux, orgueilleux.

Rajoutons maintenant un autre individu sur cette ile. Les voilà contraint à une coopération. Qui va s’installer à tel endroit, qui à accès à certaines ressources. Il vont devoir négocier quelques règles de « vivre ensemble ». Maintenant celui qui enfreint les règles fait « mal » et celui qui les respectes fait « bien ». La notion du bien et du mal apparaît à partir du moment ou il y a relation entre au moins deux humains.

Quand les humains sont plus nombreux se forment des clans, des tribus, des provinces, des nations qui chacune vont développer leurs règles de « vivre ensemble », donc leur notion du bien et du mal, leurs valeurs et leurs morales.

Ces notions sont définies par un consensus entre les membres concernés de la communauté en fonction des circonstances, de l’environnement, de la période. Selon les groupes sociétaux ces valeurs pourront être différentes, voire antagonistes.

C’est une des différences fondamentales entre les humains et les animaux. Les animaux ne développent pas de morale. En ce qui concerne les animaux

domestique (donc dressés) la notion de bien et de mal est remplacée par la notion de récompense et punition qui n'est pas une réflexion morale mais une simple analyse des conséquences d'un comportement. Chez certains animaux on peut observer une amorce de morale, notamment sur ceux qui vivent en groupe. Les males dominant qui ont seul le droit de s'accoupler avec les femelles, des individus qui ont des fonctions bien définies (abeilles, fourmis, lions), ce qui défini une amorce d'organisation sociale, donc de morale. Bien sûr cela est sans commune mesure avec les organisations humaines qui croulent sous les règlementations (code pénal, code civil, code des impôts, code du travail, code de la sécurité sociale, code des assurances, règlements intérieurs, règles du jeu …)

La notion de bien et de mal est donc bien un concept inventé par les humains pour régir la vie en collectivité.

Mais le problème est plus complexe avec les religion qui prônent une morale énoncée par leur dieu et qui peut parfois être contraire à la loi. En principe la loi de dieu qui conditionne le bonheur dans la vie éternelle devrait s'imposer devant la loi des hommes qui ne garanti que la tranquillité pour les quelques années de vie. Dans les régime religieux c'est la loi de dieu qui s'implose (mais une seule religion est tolérée) dans les états laïques c'est la loi des hommes qui s'impose et défini le bien et le mal.

Pour encore compliquer les choses s'ajoute pour chacun une morale personnelle fruit de son éducation, de ses expériences, de ses fréquentations. Celle ci n'a officiellement aucune priorité sur a loi des hommes ou sur le loi de dieu mais elle, ne manque pas d'influer sur nos positionnements, nos jugements, et nos comportements. Elle nous met souvent en contradiction avec les lois en vigueurs. On pourrait citer mille exemples ou la légalité nous paraît totalement immorale (l'évasion fiscale, l'accaparement des richesses par un petit nombre, les agissement des régimes dictatoriaux, les délits impunis …)

En conclusion, le concept de bien et de mal recouvre une notion très relative qui dépend énormément de la structure des société, de leur culture, de leurs environnement, des religions dominantes. Ce qui est le mal pour les uns peut être le bien pour les autres. Les terroristes de Daech font le bien en éliminant les mécréants pervertis, bien sûr pour nous ils sont le mal absolu. C'est une distinction fondamentale entre animaux et humains. Les premier ont des émotions dont ils peuvent évaluer les conséquences bénéfiques ou délétères, les humains ont des sentiments, c'est à dire la confrontation entre leurs émotions et leur culture, entre leur présent et leur passé, entre leur ressenti et sa sociabilité.

Alors comment définir le bien et le mal. Ce n'est pas possible car le bien et le mal

n’existent pas, ce n’est ni un fait, ni une réalité mais un simple construction intellectuelle ; individuelle, dépendante pour chacun de ses croyances, de celles de sa communauté, de son environnement, des circonstances, et surtout de ses intérêts personnels. Tout au plus peut-on en faire un concept général aux infinies définitions.

Cet article est-il bien ou mal ? pour moi il est plutôt bien, pour vous il sera peut-être mal, et pourtant il sera le même. Un jugement sur un fait, ne change pas le fait. Il définit simplement la position de chacun par rapport à lui.

Le bien et le mal ne sont pas un fait de la nature. C’est une notion dont les animaux sont dépourvus et dont, d’ailleurs, ils n’ont pas besoin pour vivre. Bien au contraire cela nuirait à leur capacité de survie. Seuls les humains dotés d’une capacité cognitive développée ont été capable d’inventer ce concept qui pour eux vital. C’est une notion éminemment volatile.

Élever des animaux pour s’en nourrir était le must (Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France : Sully 1638) aujourd’hui manger des animaux devient presque un crime